

## CENT ANS DE COMMERCE EXTÉRIEUR FRANÇAIS

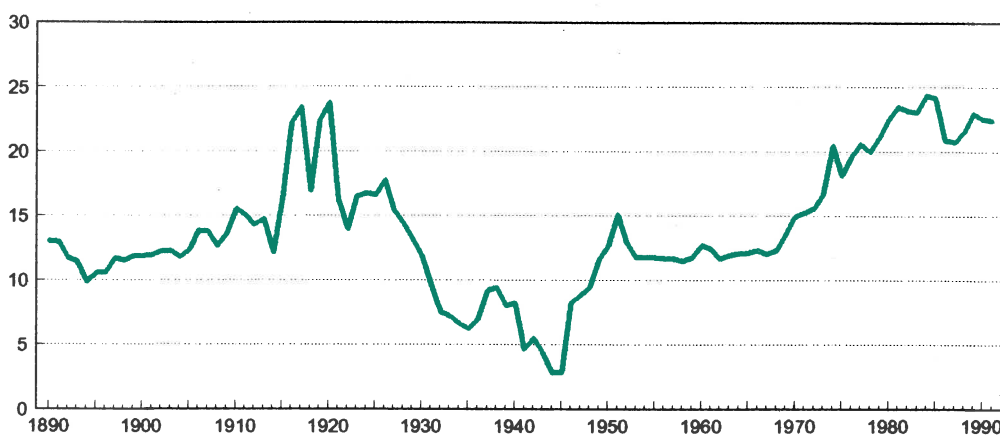
*A la Libération, le taux d'ouverture de l'économie française n'était que de 3 %. Mais l'économie française était déjà fortement ouverte sur l'extérieur à la fin du XIX<sup>ème</sup> siècle, même si c'était une ouverture sous contrôle. En un siècle, et par delà les vicissitudes des crises et des guerres, le pays est passé d'un protectionnisme défensif (surtout pour les produits agricoles) à une situation de quasi libre-échange. Depuis la seconde guerre mondiale, il a connu avec l'abandon de l'ancien empire colonial et le développement du Marché commun, une révolution de ses échanges : globalement, avec une progression de dix points du taux d'ouverture entre 1970 et 1990 ; sectoriellement, avec la réduction des importations agricoles, le développement de leurs exportations et l'essor du commerce industriel aux dépens des services ; géographiquement, avec l'accroissement continu (si l'on exclut l'épisode des chocs pétroliers) du commerce intrabranche avec les voisins européens, aux dépens du commerce interbranche avec les colonies.*

### ■ Une économie ouverte

Mesuré par le rapport (exportations + importations)/2 PIB, le degré d'ouverture (graphique 1) est passé de 13,4 % en 1890 à 15,0 % en 1913, un niveau qui, après la seconde guerre mondiale, ne sera atteint qu'à la fin des années soixante. Au cours de la première guerre mondiale, les nécessités de l'approvisionnement de l'économie de guerre, puis de la compensation des destructions, l'ont fait monter jusqu'à 24,1 % en 1920 en raison de la croissance des importations. Le développement de

la production comme la dévalorisation du franc l'ont ramené à 15 % dans les années vingt. La crise économique s'est ensuite accompagnée d'un repli sur l'empire colonial et d'une restriction des échanges qui culmine en 1935, où le degré d'ouverture est de 6,5 %. Paradoxalement, la politique du Front populaire s'accompagne d'une légère remontée du taux d'ouverture, la dévaluation du franc compensant en partie seulement la hausse des prix et de la demande intérieure.

GRAPHIQUE 1 - DEGRÉ D'OUVERTURE DE LA FRANCE : MOYENNE DES ÉCHANGES RAPPORTÉE AU PIB (en %)



SOURCE : P. VILLA, UNE ANALYSE MACROÉCONOMIQUE DE LA FRANCE AU XX<sup>ème</sup> SIECLE, EDITIONS DU CNRS, 1993.

La France occupée est isolée de ses partenaires et de son empire. C'est pourquoi, le taux d'ouverture tombe à 3 % à la Libération. Il se redresse au début des années cinquante et se stabilise à un niveau proche de celui du début du siècle (12 % environ entre 1950 et 1968). Depuis 1969, il ne cesse d'augmenter sans que les chocs pétroliers n'introduisent de rupture de tendance, pour atteindre 25 % environ vers 1985. Cette rupture s'explique par l'instauration de la TVA en 1968, le glissement des droits de douanes vers la TVA et la dévaluation qui favorise les exportations. En outre, les chocs pétroliers ont produit un processus temporaire de spécialisation en volume et en valeur, la France vendant plus de produits industriels en volume mais subissant un choc négatif des termes de l'échange.

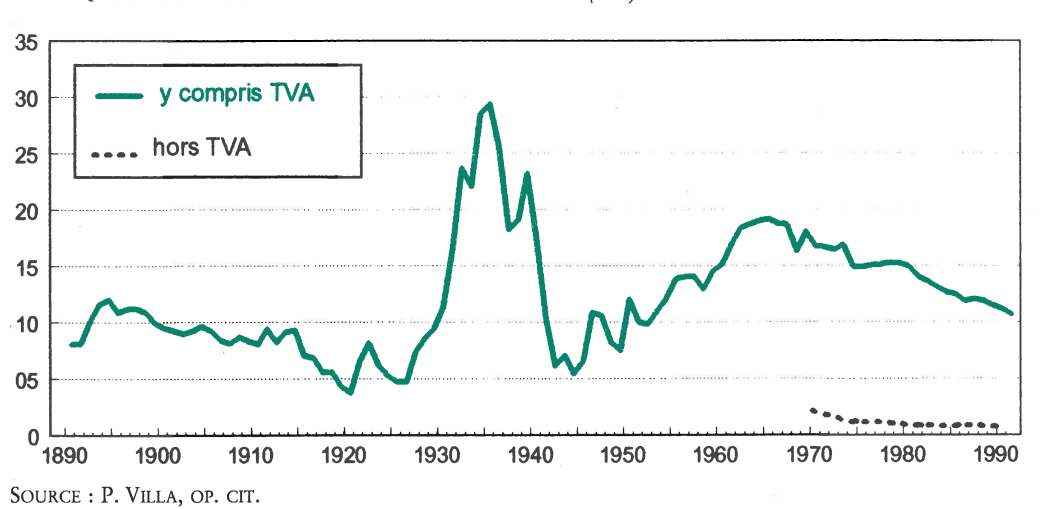
## ■ La désuétude du protectionnisme

On a souvent considéré la France comme un pays malthusien dont le protectionnisme, selon le mot de Anita Hirsch, aurait été "plus défensif que constructif". Dans les faits, si l'on observe les tarifs moyens, ce protectionnisme ne fut pas aussi important qu'on le dit, ne se manifesta pas au moment où on le croit et a de surcroît complètement disparu.

La loi Méline (janvier 1892) qui instaure le protectionnisme français exerce un effet rapide mais de faible ampleur au niveau macro-économique et surtout sectoriellement localisé sur l'agriculture (graphique 2). Les lois complémentaires dites du Cadenas sur les produits agricoles (1897) ont surtout pour effet d'empêcher les prix agricoles de baisser lors des années de bonnes récoltes, plutôt que de limiter le volume des importations en

créant des barrières à l'entrée au moment des "crises" agricoles de sous-production. Au cours de ces crises, la France continue d'importer à des prix plus élevés ce qui gêne peu ses partenaires commerciaux. La loi de 1910, en relevant les tarifs général et minimal, a pour conséquence d'arrêter la baisse tendancielle des droits moyens qui sont fixés comme des coefficients spécifiques. Au début des années vingt, les déficits extérieurs amènent le "parti protectionniste" à relever les droits de douane érodés par l'inflation (surtaxe ad valorem et coefficients de majoration en 1919, relèvement du tarif commun en 1921, réajustement en 1926 au moment de la stabilisation Poincaré). Toutefois le taux moyen de droits de douane n'augmente pas en raison de l'inflation et de la croissance. La véritable période protectionniste commence en 1931 - et en cela la France ne se distingue pas de ses partenaires commerciaux qui pratiquent alors le contingentement ou la dévaluation compétitive - avec la surtaxe de change de 15 % qui suit la dévaluation de la livre et les contingentements de 1931 (produits azotés, charbon et produits agricoles). En 1936, environ 65 % des importations sont contingentées. Si la surtaxe de change est supprimée en décembre 1933 car on n'ose pas l'appliquer aux Etats-Unis du fait que ceux-ci ont dénoncé les dettes et les réparations, ce sont les accords de clearing qui règlent les mouvements de capitaux et les paiements bilatéraux. C'est la raison pour laquelle, sur cette période, les exportations ne sont pas déterminées par la compétitivité mais par la profitabilité, les exportateurs cherchant à compenser les risques de défaut de paiement et les coûts administratifs du protectionnisme par une hausse de leurs prix de vente. Enfin, le taux de droit de douane moyen culmine en 1935 à 29,4 %. Là

GRAPHIQUE 2 - TAUX APPARENTS DE DROITS À L'IMPORTATION (en%)



encore, la période du Front populaire correspond à une diminution de la protection apparente en raison de l'inflation et de la dévaluation qui se substitue à la taxation.

Dans l'après-guerre, le protectionnisme français doit être analysé à la lumière de la modification géographique des échanges et du changement de la législation fiscale qui substitue progressivement la TVA aux droits de douane au cours des années soixante. En 1991, alors que le taux de taxation des produits importés est de l'ordre de 11 %, les droits de douane ne représentent que 0,8 % des importations et la TVA 10,2 %. Or la TVA est assimilable à un impôt sur les salaires, elle est neutre vis-à-vis de la concurrence étrangère, la protection est donc très faible même en tenant compte de la réorientation des échanges vers l'Europe. Ainsi donc, si l'on excepte les lois de la fin du XIX<sup>ème</sup> siècle dont l'effet global a été modéré sur les partenaires commerciaux, le protectionnisme français a évolué en phase avec les politiques menées dans les pays étrangers et fait partie d'une histoire révolue.

## ■ De l'empire à l'Europe

Au début du siècle, l'Angleterre, la Belgique, l'Allemagne et les Etats-Unis sont, avec l'empire colonial, les principaux partenaires (graphique 3). En cette fin de siècle, si les Etats-Unis ont gardé leur part relative, celle de la Grande-Bretagne s'est réduite et l'Europe continentale a vu la sienne croître depuis le début des années soixante. Jusqu'en 1968, ce commerce s'est substitué aux échanges avec les anciennes colonies, depuis il s'ajoute au commerce traditionnel et il présente une forte composante intrabranche. Par contre le commerce avec le Japon et les nouveaux pays industriels (Dragons et Tigres) augmente fortement depuis 1986 et présente une forte composante interbranche. Ainsi, mise à part la période de hausse des prix du pétrole (1974-1985), la spécialisation intrabranche de la France mesurée par

un indice de Grubel et Lloyd, a diminué marquant ainsi le rôle accru des échanges croisés intraeuropéens. Cette évolution qui n'est pas spécifique à la France marque une rupture dans la spécialisation géographique qui peut être durable. Il est plus difficile d'analyser la spécialisation par produit. On ne dispose pas en effet pour les périodes anciennes d'évaluation de la structure du commerce dans une nomenclature stable. L'observation des prix relatifs des exportations et de la production montre cependant qu'au début du siècle la France vendait peu et cher : elle exportait des produits manufacturés très spécialisés (automobiles) tandis qu'elle importait des matières premières industrielles (charbon) à des prix plus faibles, et des produits agricoles à des prix élevés en raison du protectionnisme et des privilèges de l'ancien empire colonial. Cette structure du commerce ne s'est pas notablement modifiée jusqu'à la seconde guerre mondiale bien que l'avantage de prix relatif ait constamment diminué comme le montre la détérioration de la balance commerciale en valeur.

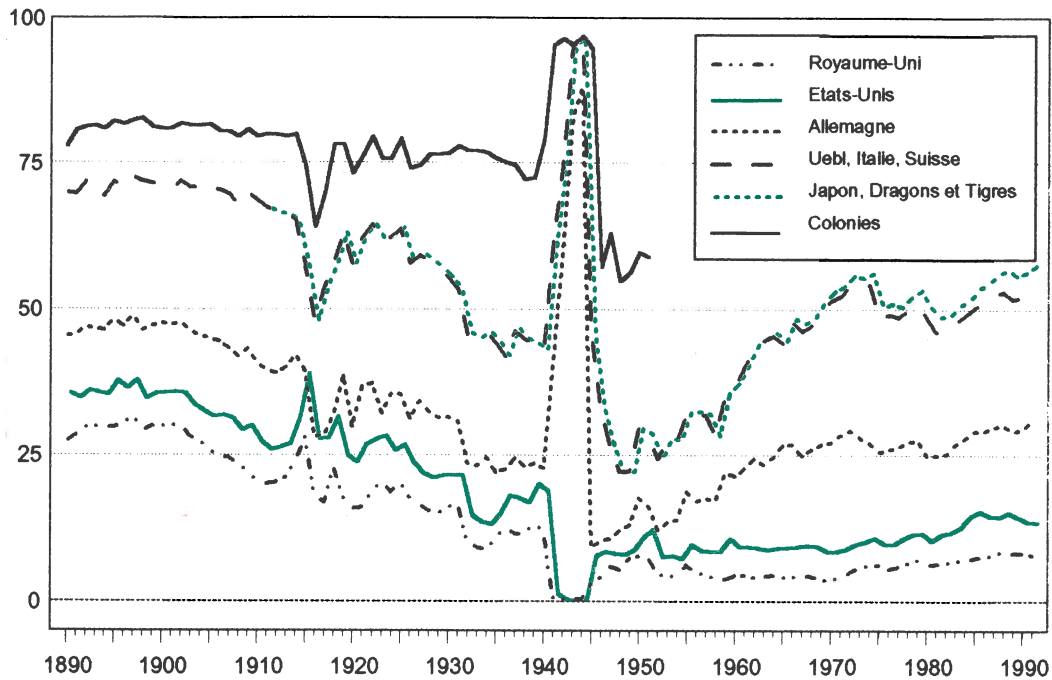
En revanche, la période qui suit la seconde guerre mondiale connaît une révolution de la structure du commerce extérieur acquise pour l'essentiel à la fin des années soixante (tableau 1). Si l'on raisonne en volume (à prix constant 1970), on observe un renversement du commerce agricole dont la part dans les exportations double de 1949 à 1985 alors qu'elle est divisée par six pour les importations. De plus la part des exportations de services a diminué notablement en volume comme en valeur sur l'ensemble de la période. Enfin, l'industrie (y compris l'agro-alimentaire) domine le commerce extérieur et son importance s'est accrue au détriment des exportations de services et des importations agricoles. Malgré le rejet du protectionnisme agricole, grâce à l'abandon des marchés coloniaux et à la politique agricole commune, la France s'est spécialisée dans l'exportation de produits agricoles et a réussi une remarquable substitution à l'importation. En

TABLEAU 1 - STRUCTURE DU COMMERCE EXTÉRIEUR (en francs constants 1970)

	EXPORTATIONS				IMPORTATIONS			
	1949	1959	1969	1985	1949	1959	1969	1985
Agriculture	4,0	3,8	8,0	8,0	30,5	25,0	9,7	5,1
Secondaire	69,4	74,5	74,2	78,1	61,6	61,8	81,1	86,9
Tertiaire	26,9	21,7	17,7	3,9	7,9	13,1	9,2	8,0

SOURCE : P. VILLA, OP. CIT.

GRAPHIQUE 3 - PART DES EXPORTATIONS EN VALEUR (en %)



Ce graphique donne les parts cumulées des principaux partenaires de la France dans ses exportations de biens et services.  
SOURCES : STATISTIQUES GÉNÉRALES DE LA FRANCE, INSEE.

4

outre, contrairement à la structure de la production intérieure, elle ne s'est pas spécialisée dans le secteur tertiaire. Jusqu'en 1985, les exportations industrielles de biens intermédiaires (+7 points de 1949 à 1985) et d'équipement (+13 points) se sont substituées aux services (-13 points) et aux biens de consommations (-11 points). A l'importation, les biens de consommation courante et d'équipement (+9 et +25 points) et, à un degré moindre, les biens intermédiaires (+9 points) se sont substitués à l'énergie (effet du nucléaire) et aux produits agro-alimentaires (-15 et -27 points). L'observation du commerce extérieur à prix constant amène donc à réviser, tout au moins jusqu'en 1985, l'idée couramment admise d'une diminution des avantages comparatifs dans le sec-

teur des biens manufacturés et d'une mauvaise spécialisation.

Sous réserve de l'inventaire des événements récents, la France reste un pays qui a accru sa spécialisation agricole, maintenu des positions commerciales dans l'industrie en réduisant sa spécialisation (commerce intrabranche) et n'est pas particulièrement spécialisée dans le secteur tertiaire. Certains y verront une structure peu favorable dans la nouvelle donne du commerce mondial mais elle est le résultat de la réindustrialisation des années cinquante et soixante et il faut se rappeler que les avantages comparatifs sont souvent acquis.

Pierre VILLA

Cette lettre est publiée sous la responsabilité de la direction du CEPII. Les opinions qui y sont exprimées sont celles des auteurs.

## LA LETTRE DU CEPII

RÉDACTION  
Centre d'études prospectives  
et d'informations internationales,  
9, rue Georges-Pitard  
75015 Paris.  
Tél. 33 (1) 48 42 64 64  
Fax : 33 (1) 48 42 59 12

DIRECTEUR DE LA  
PUBLICATION  
Jean Pisani-Ferry  
RÉDACTEUR EN CHEF  
Jean Pisani-Ferry  
CONCEPTION GRAPHIQUE  
Pierre Dusser  
RÉALISATION  
Annick Hutteau  
DIFFUSION  
La Documentation française.

ABONNEMENT  
(11 numéros)  
France 275 F  
Europe 330 F  
Hors Europe 370 F  
(envoi par avion).

Commande adressée à :  
La Documentation française,  
124, rue Henri Barbusse  
93308 Aubervilliers Cedex.

ISSN 0243-1947  
CCP n° 1462 AD  
2<sup>ème</sup> trimestre 1994  
Mai 1994  
Imp. SNLIR-IVRY  
Imprimé en France.